



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Demande de dérogation mineure

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que le conseil, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 19 janvier 2026 à 19 h 00 dans la salle du conseil située au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, statuera sur la demande de la dérogation mineure suivante :

Numéro de cadastre	Lots n° 3 556 013 et 3 556 014
Adresse civique	215 rue Lachapelle
Zone	RE-13
Nature de la demande	Autoriser l'aménagement d'un logement additionnel, qui sera séparé du logement principal par le garage attenant.
Effet de la demande	Ne pas respecter une exigence de l'article 79 du de zonage n° 560-2017, qui stipule qu'un logement additionnel doit communiquer physiquement par l'intérieur avec le logement principal.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil, lors de la séance publique du 19 janvier 2026, relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 23^{ième} jour du mois de décembre 2025.

Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 23 décembre 2025, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^{ième} jour du mois de décembre 2025.

Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier